

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 25 septembre 2024**

Communication n° 39/09.2024

Objet: révision du règlement pour le Conseil communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme annoncé dans la communication n° 40/12.2023, nous avons procédé à une révision complète du règlement pour le Conseil communal, dans l'optique de créer une commission permanente «Climat, Energie et Durabilité».

Ce gros travail arrive à bout touchant. Le projet a été soumis au Canton pour examen préalable.

Un préavis pourrait être déposé prochainement. Cependant, nous avons appris la semaine dernière par le Préfet que les modifications de la loi sur les Communes entreront en vigueur au plus tard dans deux ans et que celles-ci auront un impact qui nécessitera de mettre à jour les règlements pour les Conseils généraux et communaux.

Cette information a convaincu la Municipalité qu'il était préférable de retarder cette révision.

Cependant, sachant que la création de cette commission est attendue par le Conseil, la Municipalité vous propose de la désigner à bien-plaire, malgré l'absence momentanée de base légale.

La Municipalité

Saint-Prex, le 25 septembre 2024/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75